



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS  
PUBLICS DE DRANCY 22 rue de la République 93700 Drancy  
[cgt.drancy@gmail.com](mailto:cgt.drancy@gmail.com)  
Drancy, le 29 avril 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE « FIN DES PRIVILEGES »

Par divers courriers et mails, nous avons alerté Madame la maire Aude Lagarde sur le non-respect des droits syndicaux et son décret 85-397 à Drancy.

Nous constatons que :

Depuis le 1 janvier 2024 nos droits statutaires sont inaccessibles, ce lundi 29 avril 2024, nous ne pouvons nous réunir, ce jour, malgré 55 ans d'accès à usage de nos droits, par le décret 85-397.

Depuis le 1 janvier 2024, nous n'avons toujours pas, à cet instant, l'état de nos droits en ASA et DAS lié au nombre d'agents totaux 2023 dans la collectivité et suivant notre résultat de 39 % aux élections de décembre 2022 et donc de premier syndicat de la Ville de Drancy.

La DRH affirme le vendredi 26 janvier 2024 à 22 h 38 «En l'absence de Mme XXXXX et jusqu'à son remplacement, je m'occuperai des échanges avec les syndicats. » .

Nous ne pouvons que constater :

**« Les faits de grève illégale de madame la DRH envers la seule CGT ».**

En effet, malgré nos demandes et mails déposées datés papiers en DRH, aucune réponse, pourtant obligatoire légalement, n'existe depuis cette date.

Nous demandons :

- L'arrêt de cette grève du zèle de madame la DRH ;
- L'arrêt de la discrimination constatée ;
- L'arrêt de l'entrave à notre fonctionnement syndical qui est un délit pénal ;
- Le respect de la neutralité qui incombe à votre administration et à Madame la Maire.

Nous demandons donc réponses à nos demandes de détachements de nos réunions pour mai, juin 2024 et les futurs mois suivant, sur notre désignation de notre militante syndicale CGT au 1 mai 2024 et pour l'année, transmises dans les délais.

Nous demandons le document des droits CGT 2024 basé sur le calcul de l'effectif 2023.

Nous demandons les conclusions des enquêtes administratives demandées sûr : **les faits de grève illégale de la DRH, sur l'agent de police en fonction et payé accusé de viol et l'agent municipal de Drancy (périscolaire, professeur) privé de liberté pour lien avec DAESH.**

**Allez-vous user de votre pouvoir disciplinaire ?** Le 14 juillet 2022, la CGT demandait [la fin des privilèges et des droits féodaux](#), le conseil municipal avait réélu un maire adjoint Lagarde, qui sera condamné à deux ans d'inéligibilité jusque le 7 décembre 2024.

Sans effet, au vu de l'entrave à nos fonctionnements, nous alertons le Procureur de la République, avec les articles précités et demandons signalement article 40 du Code de procédures pénales des autorités concernés.

Salutations syndicales.

Pour La CGT Territoriaux de  
Drancy,  
H. T. CO SG, mandaté pour ester en justice